



Beaulieu-sur-Dordogne,
Le 20 février 2026,

Mesdames, Messieurs les délégués,

Je vous convie à la prochaine réunion du comité syndical le :

Lundi 2 mars 2026 à 14h
A Camps St Mathurin Léobazel (salle Polyvalente)

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du dernier compte-rendu/ PV
- Décisions prises depuis le dernier comité syndical

Administration générale

- Approbation du compte financier unique 2025
- Affectation des résultats
- Vote du budget primitif 2026
- Participation 2026 des communautés de communes
- Participation 2026 à l'Office de Tourisme Vallée de la Dordogne

Développement territorial

- Plan de financement ingénierie chef de projet 2026
- Plan de financement ingénierie animation Fonds Européens 2026
- Plan de financement ingénierie chargé de mission GPECT 2026
- Plan de financement ingénierie chargé de mission PAT 2026
- Candidature labellisation niveau 2 PAT

Actualités

- Job Dating 2026
- Actions Patrimoine

Comptant sur votre participation, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les délégués, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du PETR Vallée de la
Dordogne Corrèzienne
Jean-Pierre LASSERRE





**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE**

Liste des délibérations examinées par le Comité Syndical
du 2 mars 2026

Salle Polyvalente de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel

Date de la convocation : 20 février 2026

Membres en exercice : 29

Membres présents : 16

Points à l'ordre du jour :

- **Délibération 2026-1** : Vote du Budget Primitif 2026
- **Délibération 2026-2** : Participation 2026 des communautés de communes
- **Délibération 2026-3** : Participation 2026 à l'OTVD
- **Délibération 2026-4** : Plan de financement Ingénierie 2026 chef de projet
- **Délibération 2026-5** : Plan de financement Ingénierie 2026 Animation Fonds Européens
- **Délibération 2026-6** : Plan de financement Ingénierie 2026 GPECT
- **Délibération 2026-7** : Plan de financement Ingénierie 2026 PAT

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE



REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2026-1

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 29

Présents : 16

Pouvoir : 0

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six le 2 mars 2026 à 14h00,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrèzienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel
Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE
Secrétaire de séance : Marie-Claude CARLAT
Date de convocation : 20 février 2026

Membres titulaires présents :

ARRESTIER Vincent, DUMAS Laurence, BOUYSSOU Jean, GERMANE Nelly, LEJEUNE Catherine, BARDI Nicole, LASSERRE Jean-Pierre, SIMONET Alain, SALLARD Jean-Basile, CARON Christophe, LONGUEVILLE Philippe, TRASSOUDAIN Bernard.

Membres suppléants présents :

NACRY Marie-Christine, DA FONSECA Thierry, CARLAT Marie-Claude, BITARELLE René.

Membres titulaires excusés :

LISSAJOUX Christophe, LHERM Michel, TEULIERE Jean-Michel, DUCHAMP Sébastien, REVEILLER Michel, LAVASTROU Gérard, CANARD Francis, CAYRE Dominique.

Membres titulaires absents :

GENTILHOMME Mathieu, DERACHINOIS Christian, GALINON Eric, LAFON Francis, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis, CHASTAINGT France, REYNAL Bernard, CLAVIERE Hervé.



OBJET : Vote du budget primitif 2026

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2026 du PETR tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

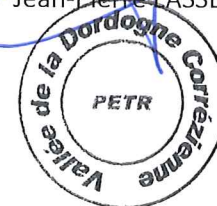
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 152 842.73 €	1 152 842.73 €	340 548.08 €	340 548.08 €

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

A Beaulieu-sur-Dordogne,
Le 3 mars 2026,
Le Président

Jean-Pierre LASSERRE



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture, le **- 9 MARS 2026**

Et de l'affichage, le **- 9 MARS 2026**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.





ARRETE ET SIGNATURES BP 2026

PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne

Présenté par le Président,

A Camps-Saint-Mathurin-Léobazel,

Le 2 mars 2026,

Le Président

Délibéré par le Comité syndical le 2 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 16

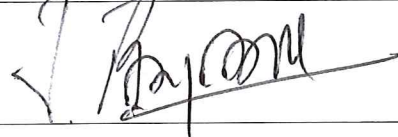
Nombre de membres exprimés : 16

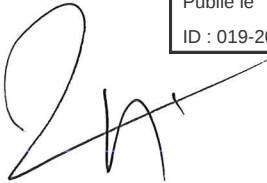
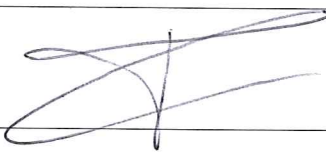
VOTE

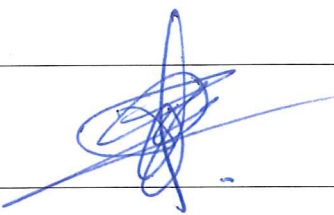
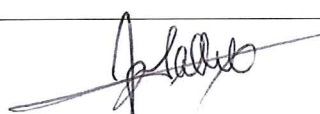
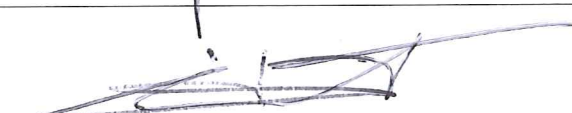
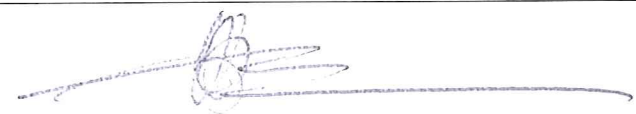
Pour : 16 Contre : 0 Absention : 0

Date de convocation : 20/02/2026

LES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

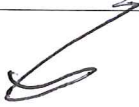
ARRESTIER	Vincent	
BARDI	Nicole	
BOUYSSOU	Jean	
CANARD	Francis	

CARON	Christophe	
CAYRE	Dominique	
CHASTAINGT	France	
CLAVIERE	Hervé	
DERACHINOIS	Christian	
DUCHAMP	Sébastien	
DUMAS	Laurence	
GALINON	Eric	
GENTILHOMME	Mathieu	
GERMANE	Nelly	
LASSERRE	Jean-Pierre	
LAFON	Francis	
LAVASTROU	Gérard	
LEJEUNE	Catherine	
LHERM	Michel	

LISSAJOUX	Christophe	
LONGUEVILLE	Philippe	
PEYRICAL	René	
REVEILLER	Michel	
REYNAL	Bernard	
REYNIER	Arnaud	
ROCHE	Jean-Louis	
SALLARD	Jean-Basile	
SIMONET	Alain	
TEULIERE	Jean Michel	
TRASSOUDAINE	Bernard	

LES MEMBRES SUPPLEANTS DU COMITE SYNDICAL

BATUT CREMOND	Anne	
BESSE	Pierre	

BEYNEL	Joël	
BITARELLE	René	
BUCHER	Guillaume	
CARLAT	Marie-Claude	
CARMIER	Camille	
CHASSAGNE	Guy	
CISCARD	Eric	
COLLENOT	Pierre	
DA FONSECA	Thierry	
DESMERGER	Marie-Christine	
DUBOST	Ghislaine	
DU MAS DE PAYSAC	Caroline	
GALEWSKI	Nathalie	
GREGOIRE	Daniel	
JEAN	Lionel	

LAMOTHE	Hubert	
LAROCHE	Bernard	
LAVERGNE	Martine	
LEYMARIE	Marie-Pierre	
LEYMAT	Philippe	
MILY	Pierre	
NACRY	Marie-Christine	
NOYER	Yves	
ROUANNE	Hervé	
SOULETIE	Jérôme	
TURQUET	Jean-Claude	
VAN NIEUWENHUYSE	Régis	
VAUZOUR	Alain	

Certifié exécutoire le Président compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le
de l'affichage le

et

A

Beaulieu

Le

- 9 MARS 2026



Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 019-200074938-20260302-BP2026R-DE



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE



REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2026-2

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 29

Présents : 16

Pouvoir : 0

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six le 2 mars 2026 à 14h00,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrézienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel
Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE
Secrétaire de séance : Marie-Claude CARLAT
Date de convocation : 20 février 2026

Membres titulaires présents :

ARRESTIER Vincent, DUMAS Laurence, BOUYSSOU Jean, GERMANE Nelly, LEJEUNE Catherine, BARDI Nicole, LASSERRE Jean-Pierre, SIMONET Alain, SALLARD Jean-Basile, CARON Christophe, LONGUEVILLE Philippe, TRASSOUDAIN Bernard.

Membres suppléants présents :

NACRY Marie-Christine, DA FONSECA Thierry, CARLAT Marie-Claude, BITARELLE René.

Membres titulaires excusés :

LISSAJOUX Christophe, LHERM Michel, TEULIERE Jean-Michel, DUCHAMP Sébastien, REVEILLER Michel, LAVASTROU Gérard, CANARD Francis, CAYRE Dominique.

Membres titulaires absents :

GENTILHOMME Mathieu, DERACHINOIS Christian, GALINON Eric, LAFON Francis, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis, CHASTAINGT France, REYNAL Bernard, CLAVIERE Hervé.



OBJET : Participations 2026 des Communautés de communes

Le Président explique que suite au vote du budget 2026, il conviendra de procéder à un appel à cotisations auprès des Communautés de communes adhérentes au PETR.

Le montant des cotisations s'élève à **413 309.50 €** et est ainsi réparti :

- Communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne : **196 339.43 €**
- Communauté de communes Midi Corrézien : **216 970.07 €**

Détail :

Pour le service et la compétence « tourisme » : La contribution des membres est déterminée en fonction du nombre d'habitants (population DGF)

Pour les autres services et missions : La contribution des membres est déterminée en fonction de 50% population INSEE et 50% du potentiel fiscal. Il s'agit des services LEADER, DEVELOPPEMENT TERRITORIAL et l'ADMINISTRATION GENERALE.

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de ces décisions,
- **DE DECIDER** d'inscrire les recettes au budget 2026.

	Population INSEE	Participations / Population	Potentiel Fiscal	Participations / Potentiel Fiscal	Participation Tourisme	Participation AUTRES SERVICES
Midi Corrézien	13 512	27 086 €	10 952 375	21 737 €	168 147.00 €	48 823.07 €
Total Midi Corrézien					216 970.07 €	
Xaintrie Val 'Dordogne	11 431	22 914 €	14 240 192	28 263 €	145 162.50 €	51 176.93 €
Total XVD					196 339.43 €	
TOTAL GENERAL	24 943	50 000 €	25 192 567	50 000 €	313 309.50 €	100 000.00 €
					413 309.50 €	



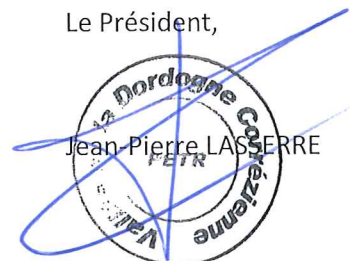
Pour extrait certifié conforme,

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 3 mars 2026,

Le Président,

Jean-Pierre LASSERRE



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture, le **9 MARS 2026**

Et de l'affichage, le **9 MARS 2026**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.



Envoyé en préfecture le 09/03/2026

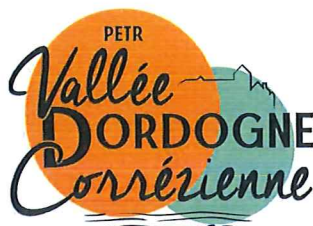
Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 019-200074938-20260302-D2026_2-DE

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE



REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2026-3

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 29

Présents : 16

Pouvoir : 0

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six le 2 mars 2026 à 14h00,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrèzienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel
Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE
Secrétaire de séance : Marie-Claude CARLAT
Date de convocation : 20 février 2026

Membres titulaires présents :

ARRESTIER Vincent, DUMAS Laurence, BOUYSSOU Jean, GERMANE Nelly, LEJEUNE Catherine, BARDI Nicole, LASSERRE Jean-Pierre, SIMONET Alain, SALLARD Jean-Basile, CARON Christophe, LONGUEVILLE Philippe, TRASSOUDAIN Bernard.

Membres suppléants présents :

NACRY Marie-Christine, DA FONSECA Thierry, CARLAT Marie-Claude, BITARELLE René.

Membres titulaires excusés :

LISSAJOUX Christophe, LHERM Michel, TEULIERE Jean-Michel, DUCHAMP Sébastien, REVEILLER Michel, LAVASTROU Gérard, CANARD Francis, CAYRE Dominique.

Membres titulaires absents :

GENTILHOMME Mathieu, DERACHINOIS Christian, GALINON Eric, LAFON Francis, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis, CHASTAINGT France, REYNAL Bernard, CLAVIERE Hervé.



OBJET : Participation 2026 à l'office de tourisme Vallée de la Dordogne

Vu la délibération du 7 décembre 2015 approuvant la création de l'office de tourisme sous statut d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), et adoptant les statuts de l'EPIC et mesures diverses,

Vu la délibération du 17 mai 2024 approuvant la convention financière avec l'office de tourisme,

Considérant que le montant définitif reversé chaque année à l'office de tourisme est arrêté sur la base de 8,00 € /habitant DGF.

Considérant que le montant nécessaire à la bonne réalisation du service public est plafonné à 10,50 € par habitant et par an (population DGF) versée par les collectivités membres du PETR.

Au titre de l'année 2026, la participation à l'Office de tourisme est la suivante :

$$29\,839 \text{ habitants} \times 8.00 \text{ €} = 238\,712 \text{ €}$$

Les participations au service tourisme sont les suivantes :

	Nbr Hab DGF	PARTICIPATION service tourisme	DONT LA PARTICIPATION OTVD
Midi Corrèzien	16 014	168 147.00 €	128 112.00 €
Xaintrie Val Dordogne	13 825	145 162.50 €	110 600.00 €
Total général	29 839	313 309.50 €	238 712.00 €

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE:**

- **D'APPROUVER** le montant alloué à l'office de tourisme Vallée de la Dordogne en 2026,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document pour mener à bien cette décision.



Pour extrait certifié conforme,

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 3 mars 2026,

Le Président,

Jean-Pierre LASSEUR



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture, le - 9 MARS 2026

Et de l'affichage, le 9 MARS 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.



Envoyé en préfecture le 09/03/2026

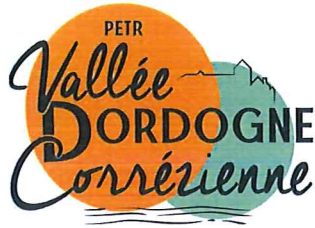
Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le



ID : 019-200074938-20260302-D2026_3-DE

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE



REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2026-4

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 29

Présents : 16

Pouvoir : 0

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six le 2 mars 2026 à 14h00,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrèzienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel
Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE
Secrétaire de séance : Marie-Claude CARLAT
Date de convocation : 20 février 2026

Membres titulaires présents :

ARRESTIER Vincent, DUMAS Laurence, BOUYSSOU Jean, GERMANE Nelly, LEJEUNE Catherine, BARDI Nicole, LASSERRE Jean-Pierre, SIMONET Alain, SALLARD Jean-Basile, CARON Christophe, LONGUEVILLE Philippe, TRASSOUDAIN Bernard.

Membres suppléants présents :

NACRY Marie-Christine, DA FONSECA Thierry, CARLAT Marie-Claude, BITARELLE René.

Membres titulaires excusés :

LISSAJOUX Christophe, LHERM Michel, TEULIERE Jean-Michel, DUCHAMP Sébastien, REVEILLER Michel, LAVASTROU Gérard, CANARD Francis, CAYRE Dominique.

Membres titulaires absents :

GENTILHOMME Mathieu, DERACHINOIS Christian, GALINON Eric, LAFON Francis, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis, CHASTAINGT France, REYNAL Bernard, CLAVIERE Hervé.



OBJET : Plan de financement du poste de chef de projet cohésion territoriale

Monsieur le Président indique que le poste de chef de projet cohésion territoriale est nécessaire afin d'élaborer d'animer et mettre en œuvre la contractualisation régionale, d'assurer la mise en œuvre de la stratégie.

Monsieur le Président présente le plan de financement pour la période du **1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 pour le poste à mi-temps de chef de projet.**

La Région subventionne sur la base **d'un demi ETP à 40 % d'un salaire chargé, pour un montant maximum de dépenses éligibles de 25 000 € annuel.**

<i>Financeurs</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
<i>Région Nouvelle Aquitaine</i>	<i>10 000 €</i>	<i>40 %</i>
<i>Autofinancement</i>	<i>15 000 €</i>	<i>60 %</i>
<i>Total</i>	<i>25 000 €</i>	<i>100 %</i>

La feuille de route est jointe à la présente délibération.

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE:**

- **D'APPROUVER** ce plan de financement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à demander les subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte relatif à cette demande de financement,
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants aux budgets.



Pour extrait certifié conforme,

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 3 mars 2026,

Le Président,


Jean-Pierre LASERRE

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture, le - 9 MARS 2026

Et de l'affichage, le - 9 MARS 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.



Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le



ID : 019-200074938-20260302-D2026_4-DE

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE



REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2026-5

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 29

Présents : 16

Pouvoir : 0

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six le 2 mars 2026 à 14h00,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrézienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel
Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE
Secrétaire de séance : Marie-Claude CARLAT
Date de convocation : 20 février 2026

Membres titulaires présents :

ARRESTIER Vincent, DUMAS Laurence, BOUYSSOU Jean, GERMANE Nelly, LEJEUNE Catherine, BARDI Nicole, LASSERRE Jean-Pierre, SIMONET Alain, SALLARD Jean-Basile, CARON Christophe, LONGUEVILLE Philippe, TRASSOUDAIN Bernard.

Membres suppléants présents :

NACRY Marie-Christine, DA FONSECA Thierry, CARLAT Marie-Claude, BITARELLE René.

Membres titulaires excusés :

LISSAJOUX Christophe, LHERM Michel, TEULIERE Jean-Michel, DUCHAMP Sébastien, REVEILLER Michel, LAVASTROU Gérard, CANARD Francis, CAYRE Dominique.

Membres titulaires absents :

GENTILHOMME Mathieu, DERACHINOIS Christian, GALINON Eric, LAFON Francis, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis, CHASTAINGT France, REYNAL Bernard, CLAVIERE Hervé.



OBJET: Plan de financement axe animation des Fonds Européens

Dans le cadre du Contrat de développement et de transitions 2023-2025 Vallée de la Dordogne Corrézienne, la Région Nouvelle-Aquitaine avait souhaité affirmer son soutien à l'ingénierie des territoires. L'ingénierie thématique vise à renforcer l'attractivité des territoires et leur capacité à faire émerger des projets de développement opérationnels répondant aux priorités du territoire et s'inscrivant dans le champ des compétences régionales.

La participation financière de la Région Nouvelle-Aquitaine est de 25 % maximum d'un ETP sur un montant de dépenses éligibles de 40 000 € TTC.

Celle-ci est reconduite pour l'année 2026, année de préparation du nouveau contrat 2027-2029.

Les principales missions du chargé de mission pour l'année 2026 sont :

- **Animation des programmes de Fonds Européens** : accueil et accompagnement des porteurs de projets, organisation et préparation des différentes instances du GAL, promotion et communication sur les programmes de Fonds Européens
- **Gestion des programmes de Fonds Européens** : gestion administrative, suivi technique et financier des programmes, suivi de la convention
- **Participation à la mise en réseau** : participation aux réseaux Fonds Européens régionaux et nationaux, diffusion d'expériences, mise en réseau d'acteurs, mobilisation de partenaires.



Le plan de financement prévisionnel de l'animation des Fonds Européens du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 :

Natures des dépenses	Dépenses prévisionnelles	Financeurs	Recettes prévisionnelles	
	€		€	%
Animation				
Chargée de mission salaire chargé : 1 ETP sur 12 mois	40 000,00 €	FEADER – LEADER	28 680,00 €	59
		Région	10 000,00 €	21
Coûts indirects soit 15% du salaire	6 000,00 €	Autofinancement	9 670 €	20
Frais de missions (déplacements)	1 600,00 €			
Adhésion LEADER France	750.00 €			
TOTAL	48 350.00 €		48 350.00 €	100%

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE** de :

- **VALIDER** la démarche et les propositions,
- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter des demandes de subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne,
- **AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision,
- **INSCRIRE** les crédits correspondants aux budgets.
- **CHARGER** Monsieur le Président de conduire le projet.



Pour extrait certifié conforme,

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 3 mars 2026,

Le Président,

Jean Pierre LASSERRE



Certifié exécutoire

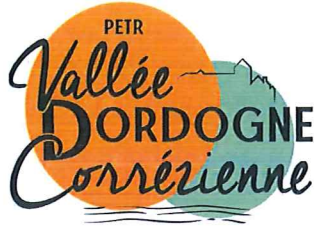
Compte tenu de la transmission en Préfecture, le **9 MARS 2026**

Et de l'affichage, le **9 MARS 2026**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE



REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2026-6

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 29

Présents : 16

Pouvoir : 0

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six le 2 mars 2026 à 14h00,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrézienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel
Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE
Secrétaire de séance : Marie-Claude CARLAT
Date de convocation : 20 février 2026

Membres titulaires présents :

ARRESTIER Vincent, DUMAS Laurence, BOUYSSOU Jean, GERMANE Nelly, LEJEUNE Catherine, BARDI Nicole, LASSERRE Jean-Pierre, SIMONET Alain, SALLARD Jean-Basile, CARON Christophe, LONGUEVILLE Philippe, TRASSOUDAIN Bernard.

Membres suppléants présents :

NACRY Marie-Christine, DA FONSECA Thierry, CARLAT Marie-Claude, BITARELLE René.

Membres titulaires excusés :

LISSAJOUX Christophe, LHERM Michel, TEULIERE Jean-Michel, DUCHAMP Sébastien, REVEILLER Michel, LAVASTROU Gérard, CANARD Francis, CAYRE Dominique.

Membres titulaires absents :

GENTILHOMME Mathieu, DERACHINOIS Christian, GALINON Eric, LAFON Francis, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis, CHASTAINGT France, REYNAL Bernard, CLAVIERE Hervé.



OBJET : Plan de financement ingénierie GPECT 2026

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrézienne a mis en place une démarche collective, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) pour engager des actions en faveur de l'emploi local, des ressources humaines et des attentes des employeurs. Ce projet répond à des enjeux en matière d'emploi, de formation, de mobilité et d'attractivité. Il permet d'engager une dynamique sur le territoire Vallée de la Dordogne Corrézienne et de définir un plan d'actions multi partenarial. La définition de la stratégie s'est appuyée sur un diagnostic partagé ainsi qu'un temps de concertation avec les acteurs locaux.

Dans le cadre du Contrat de développement et de transitions 2023-2025 Vallée de la Dordogne Corrézienne, la Région Nouvelle-Aquitaine avait renouvelée son soutien à l'ingénierie dédiée. La participation financière de la Région Nouvelle-Aquitaine était de 40 % maximum d'un ETP. Ces conditions sont reconduites pour l'année 2026, dans l'attente d'un nouveau contrat 2027-2029.

Plan de financement prévisionnel 2026

Natures des dépenses	Dépenses prévisionnelles	Financeurs	Recettes prévisionnelles	
	€		€	%
Animation				
Chargée de mission salaire chargé : 1 ETP sur 12 mois	45 000,00 €	FEADER – LEADER	26 840,00 €	50
		Région	16 000,00 €	30
Coûts indirects soit 15% du salaire	6 750,00 €	Autofinancement	10 710.00 €	20
Frais de missions (déplacements)	1 800,00 €			
TOTAL	53 550.00 €		53 550.00 €	100%



Après avoir délibéré, le Comité syndical **DECIDE** de :

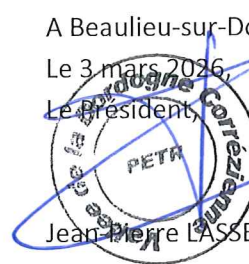
- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour 2026,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à déposer des demandes de subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, et du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne,
- **AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision,
- **INSCRIRE** les crédits correspondants aux budgets à partir de 2026,
- **CHARGER** Monsieur le Président de conduire le projet.

Pour extrait certifié conforme,

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 3 mars 2026,

Le Président,


Jean-Pierre LASSERRE

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture, le **9 MARS 2026**

Et de l'affichage, le **9 MARS 2026**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.



Envoyé en préfecture le 09/03/2026

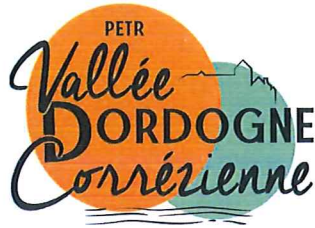
Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le



ID : 019-200074938-20260302-D2026_6-DE

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE



REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2026-7

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 29

Présents : 16

Pouvoir : 0

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six le 2 mars 2026 à 14h00,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrèzienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel
Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE
Secrétaire de séance : Marie-Claude CARLAT
Date de convocation : 20 février 2026

Membres titulaires présents :

ARRESTIER Vincent, DUMAS Laurence, BOUYSSOU Jean, GERMANE Nelly, LEJEUNE Catherine, BARDI Nicole, LASSERRE Jean-Pierre, SIMONET Alain, SALLARD Jean-Basile, CARON Christophe, LONGUEVILLE Philippe, TRASSOUDAIN Bernard.

Membres suppléants présents :

NACRY Marie-Christine, DA FONSECA Thierry, CARLAT Marie-Claude, BITARELLE René.

Membres titulaires excusés :

LISSAJOUX Christophe, LHERM Michel, TEULIERE Jean-Michel, DUCHAMP Sébastien, REVEILLER Michel, LAVASTROU Gérard, CANARD Francis, CAYRE Dominique.

Membres titulaires absents :

GENTILHOMME Mathieu, DERACHINOIS Christian, GALINON Eric, LAFON Francis, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis, CHASTAINGT France, REYNAL Bernard, CLAVIERE Hervé.



OBJET : Plan de financement de l'animation du Projet Alimentaire Territorial en Vallée de la Dordogne Corrézienne pour l'année 2026

Dans le cadre de sa politique contractuelle territoriale, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité affirmer son soutien à l'ingénierie des territoires. L'ingénierie thématique vise à renforcer l'attractivité des territoires et leur capacité à faire émerger des projets de développement opérationnels répondant aux priorités du territoire et s'inscrivant dans le champ des compétences régionales.

Dans le cadre du Contrat de développement et de transitions 2023-2025 Vallée de la Dordogne Corrézienne, la Région Nouvelle-Aquitaine avait renouvelé son soutien l'ingénierie dédiée à l'émergence du Projet Alimentaire Territorial.

La participation financière de la Région Nouvelle-Aquitaine était de 40 % maximum d'un ETP. Ces conditions sont reconduites à l'identique pour 2026, dans l'attente d'un nouveau contrat 2027-2029.

Les principales missions du chargé de mission pour l'année 2026 sont :

- Coordonner la réalisation du diagnostic alimentaire territorial,
- Mettre en œuvre techniquement, administrativement et financièrement les actions,
- Elaborer l'évaluation de la démarche.

Le plan de financement prévisionnel de l'animation de l'émergence du Projet Alimentaire Territorial de la Vallée de la Dordogne Corrézienne », du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 :

Natures des dépenses	Dépenses prévisionnelles	Financeurs	Recettes prévisionnelles	
	€		€	%
Animation				
Chargée de mission salaire chargé : 1 ETP sur 12 mois	40 000,00 €	FEADER – LEADER	22 080,00 €	46
		Région	16 000,00 €	34
Coûts indirects soit 15% du salaire	6 000,00 €	Autofinancement	9 520 €	20



Frais de missions (déplacements)	1 600,00 €			
TOTAL	47 600.00 €		47 600.00 €	100%

La feuille de route concernant le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine à l'animation du Projet Alimentaire Territorial de la Vallée de la Dordogne Corrézienne est jointe à la présente délibération.

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE** de :

- **VALIDER** la démarche et les propositions,
- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter des demandes de subventions auprès de l'Etat/DRAAF Nouvelle-Aquitaine, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne,
- **AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision,
- **INSCRIRE** les crédits correspondants aux budgets.
- **CHARGER** Monsieur le Président de conduire le projet de PAT.

Pour extrait certifié conforme,

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 3 mars 2026,

Le Président,

Jean-Pierre LASERRE



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture, le **9 MARS 2026**

Et de l'affichage, le **9 MARS 2026**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.



Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le



ID : 019-200074938-20260302-D2026_7-DE

PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne



Comité syndical du 2 mars 2026

Salle Polyvalente

A Camps-Saint-Mathurin-Léobazel

Sous la présidence de M. Jean-Pierre LASSERRE

Président

Procès-Verbal de Séance du comité syndical

Ordre du jour :

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du dernier compte-rendu/ PV
- Décisions prises depuis le dernier comité syndical

Administration générale

- Approbation du compte financier unique 2025
- Affectation des résultats
- Vote du budget primitif 2026
- Participation 2026 des communautés de communes
- Participation 2026 à l'Office de Tourisme Vallée de la Dordogne

Développement territorial

- Plan de financement ingénierie chef de projet 2026
- Plan de financement ingénierie animation Fonds Européens 2026
- Plan de financement ingénierie chargé de mission GPECT 2026
- Plan de financement ingénierie chargé de mission PAT 2026
- Candidature labellisation niveau 2 PAT

Actualités

- Job Dating 2026
- Actions Patrimoine

Membres titulaires présents :

ARRESTIER Vincent, DUMAS Laurence, BOUYSSOU Jean, LASSERRE Jean-Pierre, SIMONET Alain, SALLARD Jean-Basile, CARON Christophe, BARDI Nicole, TRASSOUDAIN Bernard, LONGUEVILLE Philippe, GERMANE Nelly, LEJEUNE Catherine.

Membres suppléants présents :

NACRY Marie-Christine, CARLAT Marie-Claude, DA FONSECA Thierry, BITARELLE René.

Membres titulaires excusés :

LISSAJOUX Christophe LHERM Michel TEULIERE Jean-Michel DUCHAMP Sébastien, REVEILLER Michel, LAVASTROU Gérard, CANARD Francis, GENTILHOMME Mathieu, CAYRE Dominique.

Membres titulaires absents :

GALINON Eric, LAFON Francis, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis, CHASTAINGT France, CLAVIERE Hervé, DERACHINOIS Christian, REYNAL Bernard.

QUORUM : atteint (16 sur 29)

Ouverture de la réunion à 14h avec remerciements du Président et introduction René BITARELLE, maire de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président invite l'assemblée à désigner en son sein un secrétaire de séance.

Marie-Claude CARLAT est désignée secrétaire de séance sur sa proposition.

ADMINISTRATION GENERALE

Décisions du Président prises depuis le dernier comité syndical

Décision numéro	Objet	Observations
2025-28	Décision Modificative n°2 Taxe de séjour	Compte recettes 731 721 : + 17 148.99 € Compte dépenses 73918 : + 17 148.99 €
2026-1	Assurance auto OPEL Corsa	Prestataire: GROUPAMA 524.35€ TTC
2026-2	Assurance auto RENAULT Clio	Prestataire : GROUPAMA 557.75 € TTC
2026-3	Flyers étude inventaire	Prestataire : OPALINE 202.80 € TTC

Précision de Monsieur le Président : le Compte Financier Unique 2025 ne pourra être voté ce jour, en raison d'un dysfonctionnement au niveau de la DGFIP ne permettant pas de disposer en temps et en heure du document définitif validé par la Trésorerie. Celui-ci sera voté lors de la prochaine séance du Comité Syndical c'est-à-dire début mai. Il en va de même pour l'affectation des résultats, ceux-ci sont présentés à titre prévisionnel et seront intégrés dans le budget comme tels.

Celui-ci est néanmoins présenté pour information, par M. Alain SIMONET, vice-président.

CFU 2025

Rappel du BP 2025

Vote du budget primitif 2025

Il est proposé au Comité syndical :

- D'ADOPTER le budget primitif 2025 du PETR tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 125 394.25 €	1 125 394.25 €	373 232.70 €	373 232.70 €

Rappel Décision Modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61551-020 : Entretien et réparations sur matériel roulant	0.00 €	4 514.40 €	0.00 €	0.00 €
D-617-020 : Etudes et recherches	4 514.40 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 514.40 €	4 514.40 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 514.40 €	4 514.40 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	0.00 €		0.00 €	

Rappel Décision Modificative n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-73918-020 : Autres versements et restitutions sur fiscalité locale	0.00 €	17 148.89 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	17 148.89 €	0.00 €	0.00 €
R-731721-020 : Taxe de séjour	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 148.89 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 148.89 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	17 148.89 €	0.00 €	17 148.89 €
Total Général	17 148.89 €		17 148.89 €	

CFU provisoire non validé

PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne		COMPTE ADMINISTRATIF 2025		
		DEPENSES	RECETTES	Résultats
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	931 711.68 €	940 717.67 €	9 005.99 €
	Section d'investissement	59 400.43 €	229 791.03 €	170 390.60 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2024	Report en section de fonctionnement (002)		174 339.73 €	174 339.73 €
	Report en section d'investissement (001)	74 172.25 €	- €	74 172.25 €
	TOTAL (réalisations + reports)	1 065 284.36 €	1 344 848.43 €	279 564.07 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2026	Section de fonctionnement	- €	- €	- €
	Section d'investissement		142 500.00 €	142 500.00 €
	TOTAL DES RAR	- €	142 500.00 €	142 500.00 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	931 711.68 €	1 115 057.40 €	
	Section d'investissement	133 572.68 €	372 291.03 €	
	TOTAL CUMULE	1 065 284.36 €	1 487 348.43 €	
Résultat définitif- reports 2026				
		Section de fonctionnement		183 345.72 €
		Section d'investissement		96 218.35 €

Présentation des faits marquants de l'année et justification des chiffres.

Affectation prévisionnelle des résultats

€	section investissement	section fonctionnement	total 2 sections
recettes nettes	229 791,03 €	940 717,67 €	1 170 508,70 €
dépenses nettes	59 400,43 €	931 711,68 €	991 112,11 €
Résultats 2025	170 390,60 €	9 005,99 €	179 396,59 €
excédent	170 390,60 €	9 005,99 €	179 396,59 €
déficit			

	résultats de clôture Exercice 2024	Affectation 2025	résultats de L'exercice 2025	résultats de clôture
investissement	-74 172,25 €	- €	170 390,60 €	96 218,35 €
fonctionnement	174 339,73 €		9 005,99 €	183 345,72 €
total	100 167,48 €	- €	179 396,59 €	279 564,07 €

DELIBERATION 2026-1 Vote du Budget Primitif 2026

SECTION INVESTISSEMENT GLOBAL DÉPENSES

CHAPITRES M 57	LIBELLES DÉPENSES	POUR MÉMOIRE BUDGET PRÉCÉDENT			RÉALISE 2025	RESTES À RÉALISER 2025	PROPOSITION 2026
		BP	DM	TOTAL			
001	Report	74 172,25 €		74 172,25 €	74 172,25 €		- €
164	Remboursements d'emprunts	10 000,00 €		10 000,00 €	10 000,00 €		200 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	218 507,27 €		218 507,27 €	- €		21 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 032,00 €		8 032,00 €	1 032,00 €		7 500,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	46 740,12 €		46 740,12 €	32 587,37 €		107 528,64 €
040	Opérations d'ordre - Amortissements	15 781,06 €		15 781,06 €	15 781,06 €		4 519,44 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		373 232,70 €	- €	373 232,70 €	133 572,68 €	-	340 548,08 €

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES

CHAPITRES M 57	LIBELLES RECETTES	POUR MÉMOIRE BUDGET PRÉCÉDENT			RÉALISE 2025	RESTES À RÉALISER 2025	PROPOSITION 2026
		BP	DM	TOTAL			
001	REPORT			- €			96 218,35 €
1068	Résultat affecté		- €	- €	- €		- €
10222	FCTVA	87 803,77 €		87 803,77 €	87 650,98 €		77 801,42 €
1311	Subvention Etat	142 500,00 €		142 500,00 €	- €	142 500,00 €	142 500,00 €
1312	Subvention Région	9 414,00 €		9 414,00 €	8 780,68 €		
1313	Subvention Département	34 276,00 €		34 276,00 €	34 276,00 €		
13172	Subvention FEDER	- €		- €	- €	- €	
13173	Subvention autres	- €		- €	- €		- €
1331	Subvention DETR	69 825,00 €		69 825,00 €	69 825,00 €		
1641	Emprunts	- €		- €	- €		- €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €		- €	- €		- €
040	Opérations d'ordre - Amortissements	29 413,93 €		29 413,93 €	29 258,37 €		24 028,31 €
13	Subventions d'investissement						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		373 232,70 €	- €	373 232,70 €	229 791,03 €	142 500,00 €	340 548,08 €

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAPITRES M 57	LIBELLES DEPENSES	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT			REALISE 2025	PROPOSITION 2026
		BP	DM	TOTAL		
011	Charges à caractère général	169 576.64 €		169 576.64 €	43 725.77 €	138 355.91 €
012	Charges du personnel	298 735.00 €		298 735.00 €	255 830.89 €	316 220.00 €
014	Reversements Taxe de séjour	320 000.00 €		320 000.00 €	337 148.89 €	340 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	300 662.17 €		300 662.17 €	258 741.26 €	296 229.00 €
66	Charges financières	7 006.51 €		7 006.51 €	7 006.51 €	5 492.51 €
67	Charges exceptionnelles	- €		- €	- €	- €
68	Provisions			- €	- €	32 517.00 €
023	Virement à la section d'investissement	- €		- €	- €	- €
042 6811	Dotations aux amortissements	29 413.93 €		29 413.93 €	29 258.37 €	24 028.31 €
		- €		- €		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 125 394.25 €		1 125 394.25 €	931 711.68 €	1 152 842.73 €

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES

CHAPITRES M 57	LIBELLES RECETTES	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT			REALISE 2025	PROPOSITION 2026
		BP	DM	TOTAL		
013	Atténuation de charges	- €		- €	8 255.96 €	- €
70	Produits	300.00 €		300.00 €	261.24 €	300.00 €
73	Impôts et taxes	320 000.00 €	17 148.89 €	337 148.89 €	352 213.13 €	340 000.00 €
74	Participations	577 161.29 €		577 161.29 €	559 654.65 €	592 160.57 €
74718	ETAT	- €		- €	10 179.16 €	- €
7472	Région	64 500.00 €		64 500.00 €	35 477.36 €	73 500.00 €
7473	Département	- €		- €	- €	- €
74758	ASP Leader	99 556.00 €		99 556.00 €	100 892.84 €	105 051.41 €
747888	Participations Com Com	412 952.60 €		412 952.60 €	412 952.50 €	413 309.50 €
7488	Autres participations- dotation exceptionnelle	- €		- €	- €	- €
744	FCTVA	152.79 €		152.79 €	152.79 €	299.66 €
75	Autres produits de gestion courante	- €		- €	4 651.63 €	- €
77	Produits exceptionnels	- €		- €	- €	- €
78	Reprises sur provisions	37 812.17 €		37 812.17 €	- €	32 517.00 €
042	Opération d'ordre	15 781.06 €		15 781.06 €	15 781.06 €	4 519.44 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	174 339.73 €		174 339.73 €	174 339.73 €	183 345.72 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 125 394.25 €	17 148.89 €	1 142 543.14 €	1 115 057.40 €	1 152 842.73 €

Vote du budget primitif 2026

Il est proposé au Comité syndical :

- D'ADOPTER le budget primitif 2026 du PETR tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 152 842.73 €	1 152 842.73 €	340 548.08 €	340 548.08 €

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

Pas de remarques

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 2026-2 Participation 2026 des Communautés de Communes

Le Président explique que suite au vote du budget 2026, il conviendra de procéder à un appel à cotisations auprès des Communautés de communes adhérentes au PETR.

Le montant des cotisations s'élève à **413 309.50 €** et est ainsi réparti :

- Communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne : **196 339.43 €**
- Communauté de communes Midi Corrèzien : **216 970.07 €**

Détail :

Pour le service et la compétence « tourisme » : La contribution des membres est déterminée en fonction du nombre d'habitants (population DGF)

Pour les autres services et missions : La contribution des membres est déterminée en fonction de 50% population INSEE et 50% du potentiel fiscal. Il s'agit des services LEADER, DEVELOPPEMENT TERRITORIAL et l'ADMINISTRATION GENERALE.

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de ces décisions,
- **DE DECIDER** d'inscrire les recettes au budget 2026.

	Population INSEE	Participations / Population	Potentiel Fiscal	Participations / Potentiel Fiscal	Participation Tourisme	Participation AUTRES SERVICES
Midi Corrèzien	13 512	27 086 €	10 952 375	21 737 €	168 147.00 €	48 823.07 €
Total Midi Corrèzien					216 970.07 €	
Xaintrie Val 'Dordogne	11 431	22 914 €	14 240 192	28 263 €	145 162.50 €	51 176.93 €
Total XVD					196 339.43 €	
TOTAL GENERAL	24 943	50 000 €	25 192 567	50 000 €	313 309.50 €	100 000.00 €
					413 309.50 €	

Pas de remarques

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 2026-3 Participation 2026 OTVD

Vu la délibération du 7 décembre 2015 approuvant la création de l'office de tourisme sous statut d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), et adoptant les statuts de l'EPIC et mesures diverses,

Vu la délibération du 17 mai 2024 approuvant la convention financière avec l'office de tourisme,

Considérant que le montant définitif reversé chaque année à l'office de tourisme est arrêté sur la base de 8,00 € /habitant DGF.

Considérant que le montant nécessaire à la bonne réalisation du service public est plafonné à 10,50 € par habitant et par an (population DGF) versée par les collectivités membres du PETR.

Au titre de l'année 2026, la participation à l'Office de tourisme est la suivante :

$$29\,839 \text{ habitants} \times 8.00 \text{ €} = 238\,712 \text{ €}$$

Les participations au service tourisme sont les suivantes :

	Nbr Hab DGF	PARTICIPATION service tourisme	DONT LA PARTICIPATION OTVD
Midi Corrèzien	16 014	168 147.00 €	128 112.00 €
Xaintrie Val Dordogne	13 825	145 162.50 €	110 600.00 €
Total général	29 839	313 309.50 €	238 712.00 €

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE:**

- **D'APPROUVER** le montant alloué à l'office de tourisme Vallée de la Dordogne en 2026,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document pour mener à bien cette décision.

Pas de remarques

VOTE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

DELIBERATION 2026-4 Plan de financement ingénierie chef de projet 2026

Monsieur le Président indique que le poste de chef de projet cohésion territoriale est nécessaire afin d'élaborer d'animer et mettre en œuvre la contractualisation régionale, d'assurer la mise en œuvre de la stratégie.

Monsieur le Président présente le plan de financement pour la période du **1er janvier 2026 au 31 décembre 2026** pour le poste à mi-temps de chef de projet.

La Région subventionne sur la base d'un demi ETP à 40 % d'un salaire chargé, pour un montant maximum de dépenses éligibles de 25 000 € annuel.

<i>Financiers</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
<i>Région Nouvelle Aquitaine</i>	<i>10 000 €</i>	<i>40 %</i>
<i>Autofinancement</i>	<i>15 000 €</i>	<i>60 %</i>
<i>Total</i>	<i>25 000 €</i>	<i>100 %</i>

La feuille de route est jointe à la présente délibération.

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE**:

- **D'APPROUVER** ce plan de financement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à demander les subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte relatif à cette demande de financement,
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants aux budgets.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 2026-5 Plan de financement ingénierie Animation Fonds Européens 2026

Dans le cadre du Contrat de développement et de transitions 2023-2025 Vallée de la Dordogne Corrézienne, la Région Nouvelle-Aquitaine avait souhaité affirmer son soutien à l'ingénierie des territoires. L'ingénierie thématique vise à renforcer l'attractivité des territoires et leur capacité à faire émerger des projets de développement opérationnels répondant aux priorités du territoire et s'inscrivant dans le champ des compétences régionales.

La participation financière de la Région Nouvelle-Aquitaine est de 25 % maximum d'un ETP sur un montant de dépenses éligibles de 40 000 € TTC.

Celle-ci est reconduite pour l'année 2026, année de préparation du nouveau contrat 2027-2029.

Les principales missions du chargé de mission pour l'année 2026 sont :

- **Animation des programmes de Fonds Européens** : accueil et accompagnement des porteurs de projets, organisation et préparation des différentes instances du GAL, promotion et communication sur les programmes de Fonds Européens

- **Gestion des programmes de Fonds Européens** : gestion administrative, suivi technique et financier des programmes, suivi de la convention
- **Participation à la mise en réseau** : participation aux réseaux Fonds Européens régionaux et nationaux, diffusion d'expériences, mise en réseau d'acteurs, mobilisation de partenaires.

Le plan de financement prévisionnel de l'animation des Fonds Européens du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 :

Natures des dépenses	Dépenses prévisionnelles	Financeurs	Recettes prévisionnelles	
	€		€	%
Animation				
Chargée de mission salaire chargé : 1 ETP sur 12 mois	40 000,00 €	FEADER – LEADER	28 680,00 €	59
		Région	10 000,00 €	21
Coûts indirects soit 15% du salaire	6 000,00 €	Autofinancement	9 670 €	20
Frais de missions (déplacements)	1 600,00 €			
Adhésion LEADER France	750.00 €			
TOTAL	48 350.00 €		48 350.00 €	100%

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE** de :

- **VALIDER** la démarche et les propositions,
- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter des demandes de subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne,
- **AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision,
- **INSCRIRE** les crédits correspondants aux budgets.
- **CHARGER** Monsieur le Président de conduire le projet.

Pas de remarques

VOTE A L'UNANIMITE

Délibération 2026-6 Plan de financement ingénierie GPECT 2026

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrézienne a mis en place une démarche collective, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) pour engager des actions en faveur de l'emploi local, des ressources humaines et des attentes des employeurs. Ce projet répond à des enjeux en matière d'emploi, de formation, de mobilité et d'attractivité. Il permet d'engager une dynamique sur le territoire Vallée de la Dordogne Corrézienne et de définir un plan d'actions multi partenarial. La définition de la stratégie s'est appuyée sur un diagnostic partagé ainsi qu'un temps de concertation avec les acteurs locaux.

Dans le cadre du Contrat de développement et de transitions 2023-2025 Vallée de la Dordogne Corrézienne, la Région Nouvelle-Aquitaine avait renouvelée son soutien à l'ingénierie dédiée. La participation financière de la Région Nouvelle-Aquitaine était de 40 % maximum d'un ETP. Ces conditions sont reconduites pour l'année 2026, dans l'attente d'un nouveau contrat 2027-2029.

Plan de financement prévisionnel 2026

Natures des dépenses	Dépenses prévisionnelles	Financeurs	Recettes prévisionnelles	
	€		€	%
Animation				
Chargée de mission salaire chargé : 1 ETP sur 12 mois	45 000,00 €	FEADER – LEADER	26 840,00 €	50
		Région	16 000,00 €	30
Coûts indirects soit 15% du salaire	6 750,00 €	Autofinancement	10 710.00 €	20
Frais de missions (déplacements)	1 800,00 €			
TOTAL	53 550.00 €		53 550.00 €	100%

Après avoir délibéré, le Comité syndical **DECIDE** de :

- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour 2026,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à déposer des demandes de subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, et du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne,
- **AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision,
- **INSCRIRE** les crédits correspondants aux budgets à partir de 2026,
- **CHARGER** Monsieur le Président de conduire le projet.

VOTE A L'UNANIMITE

Délibération 2026-7 Plan de financement ingénierie PAT 2026

Le plan de financement prévisionnel de l'animation de l'émergence du Projet Alimentaire Territorial de la Vallée de la Dordogne Corrézienne », du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 :

Natures des dépenses	Dépenses prévisionnelles	Financeurs	Recettes prévisionnelles	
	€		€	%
Animation				
Chargée de mission salaire chargé : 1 ETP sur 12 mois	40 000,00 €	FEADER – LEADER	22 080,00 €	46
		Région	16 000,00 €	34
Coûts indirects soit 15% du salaire	6 000,00 €	Autofinancement	9 520 €	20
Frais de missions (déplacements)	1 600,00 €			
TOTAL	47 600.00 €		47 600.00 €	100%

La feuille de route concernant le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine à l'animation du Projet Alimentaire Territorial de la Vallée de la Dordogne Corrézienne est jointe à la présente délibération.

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE** de :

- **VALIDER** la démarche et les propositions,
- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter des demandes de subventions auprès de l'Etat/DRAAF Nouvelle-Aquitaine, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne,
- **AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision,
- **INSCRIRE** les crédits correspondants aux budgets.
- **CHARGER** Monsieur le Président de conduire le projet de PAT.

VOTE A L'UNANIMITE

ACTUALITES

PAT

- Diagnostic des volumes/Premières analyses
- Actions à venir

Emplois/compétences

- Job Dating 2026 : les 7 et 9 avril à Argentat et Meyssac
 - Point situation hébergement temporaire :
 - o 28 contacts propriétaires
 - o 16 contacts engagés
 - o 14 locations effectuées à mi-février
- Démarrage très prometteur, cela répond à un réel besoin des entreprises du territoire

Inventaire

- Progression de l'étude sur 6 « communes test »
- Implication des habitants

Patrimoine

- Animations d'ici l'été
- Etablir un état des lieux des outils existants et des acteurs ressource, pallier les lacunes
- Réaliser un annuaire en ligne des acteurs associatifs et professionnels du patrimoine et de la culture du territoire
- Mettre en place une vitrine du territoire : site internet avec toutes les infos (cf. OT)
- Organiser la gouvernance du projet
- Préparer la construction de la candidature qui reprendra après les élections


La secrétaire de séance
Marie-Claude CARLAT

La séance est levée à 15H30.

Le Président du PENR
Jean-Pierre LASSERRE